

REPUBLIQUE DE LA GUINEE-BISSAU
SECRETARIAT D'ETAT DES PECHEES
DIRECTION GENERALE DES PECHEES
PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE LA PECHE (PASP)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)

Prêt/Don : 2100150006692/2100155001713/2100155013967:

N° d'Identification du Projet : P-GW-AAF-003/P-GW-AAF-004

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Secteur de la Pêche et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de prestation de service pour l'audit des comptes de l'exercice 2011 dudit projet.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la réalisation de l'audit des comptes du Projet d'Appui au Secteur de la Pêche pour l'exercice 2011. L'objectif de l'Audit des Etats Financiers du Projet (EFP) est de permettre à l'auditeur :

- d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du Projet pour l'exercice 2011 ;
- de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) ou celles de l'Organisation Internationale des Institutions supérieures d'audit (INTOSAI), et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles nécessaires.

Le Projet d'Appui au Secteur de la Pêche invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants* » de la Banque Africaine de Développement (édition de mai 2008), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08 heures à 16 heures (heure locale) du lundi au vendredi.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 07 novembre 2011 à 16 heures précises (heure locale) et porter expressément la mention « Contrat de prestations de service pour la réalisation de l'audit des comptes du Projet d'Appui au Secteur de la Pêche, pour l'exercice 2011 ».

Projet d'Appui au Secteur de la Pêche
À l'attention : Monsieur Henrique Silva, Coordonnateur du Projet
Rua do Boé n° 5
Bissau, Guinée-Bissau
Tel: +245 590 67 74
E-mail: hsilva90@hotmail.com